

VILLE DE DRAGUIGNAN

DICRIM



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES
RISQUES MAJEURS

LE MOT DU MAIRE

Aujourd'hui chacun est en droit d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prévenir sur le territoire de sa commune.

Au côté des services de l'État, la collectivité s'organise, se prépare pour être en capacité de faire face à d'éventuels dangers, en prenant les mesures de protection et de sécurité civile adaptées pour la population dracénoise.

Ce document est un outil pratique. Il a pour objectif de vous informer de manière très complète des risques majeurs existants sur la Commune de Draguignan.

Conservez-le précieusement !

Même si les services de secours mettent tout en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera la prévention, la préparation aux bons réflexes, la mobilisation et la participation de tous au bon déroulement des opérations de secours.

Ainsi le DICRIM informe les citoyens des consignes individuelles de sécurité à respecter. Car informé, chacun de nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante afin que les actions de secours soient les plus rapides et efficaces possibles.

La sécurité est l'affaire de tous !

Richard Strambio,
Maire de Draguignan

SOMMAIRE

Les risques majeurs _____	3	Transport de matières dangereuses _____	12
L'alerte _____	4	Séismes _____	14
Principales consignes à respecter _____	5	Sanitaire _____	16
Inondations _____	6	Canicule _____	18
Feux de forêts _____	8	Infos utiles _____	19
Mouvements de terrain _____	10	Téléalerte Municipale _____	20

LES RISQUES MAJEURS

Les inondations résultent de la présence sur le territoire du cours la Nartuby mais aussi de nombreux vallons descendants des collines environnantes.

Le risque de feux de forêt est aussi très important sur la commune du fait de la présence de forêt proche. Le territoire communal est sujet à différents types de mouvements de terrain qui sont : des affaissements, des effondrements, des éboulements et des glissements. Comme toutes les grandes communes, les transports de matières dangereuses présentent un risque potentiel.

A noter que le risque de séisme est présent sur tout le territoire national.



Feux de forêts



Inondations



Mouvements de terrain



Séismes



**Accidents de transports
de matières dangereuses**



Canicule



Sanitaire

DISPOSER D'UN PACK SÉCURITÉ DANS CHAQUE FOYER

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(Ruban adhésif, serpillière ou tissus pour colmater portes et fenêtres)
- Nourriture
- Couvertures
- Vêtements
- Médicaments pour traitement quotidien
- Papiers personnels

L'ALERTE

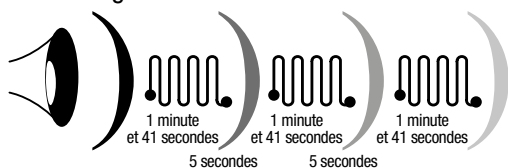
SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirènes**, pour les communes qui en sont équipées,
- Messages diffusés par des **véhicules sonorisés**,
- Envoi de **SMS**, de message vocal,
- **Radio**, télé ou tout autre moyen...

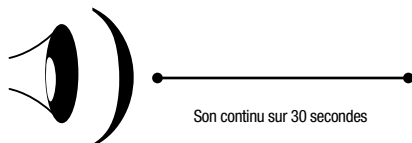
DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois cycles successifs d'1 minute et 41 secondes et séparé par un intervalle de 5 secondes : c'est le signal National d'alerte.



FIN D'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



TÉLÉALERTE MUNICIPALE



En cas de risques majeurs, alerte des populations par SMS
(voir présentation en dernière page)

PRINCIPALES CONSIGNES À RESPECTER

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

Les pictogrammes sont de forme carrée et de couleur verte.
Ils désignent les actions à faire pour se trouver en sécurité.



SE METTRE À L'ABRI

Durant un risque : vous devez rentrer à l'intérieur des bâtiments sans utiliser l'ascenseur.



FERMER TOUT

Durant un risque : fermer portes et fenêtres.
Fermer l'eau, couper l'électricité et mettre les produits toxiques au sec.



ÉCOUTER LA RADIO

Des informations sur l'évolution de la situation quel que soit les risques majeurs seront communiquées sur les ondes.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

Les pictogrammes sont de forme ronde et de couleur rouge.
Ils désignent les actions à ne pas faire.



NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.
D'une manière générale ne vous déplacez pas.



NE PAS TÉLÉPHONER

Libérer les lignes téléphoniques pour les secours,
que ce soit des lignes fixes ou mobiles.



PAS DE FLAMME

Quelle que soit la nature du risque, des canalisations peuvent être endommagées,
afin de ne pas provoquer d'explosion aucune étincelle ne doit être produite.

INONDATIONS



Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables et des vitesses parfois importantes ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Le 15 juin 2010, la pluie ne cesse de tomber sur Draguignan et le reste du Var. Les précipitations sont tellement importantes que la Nartuby se gonfle puis déborde se cumulant avec le ruissellement des vallons. L'inondation est spectaculaire paralysant la ville et faisant nombreuses victimes.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

SE METTRE À L'ABRI

Monter dans les étages à pieds, ne surtout pas prendre d'ascenseur.

COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.

ÉCOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.
D'une manière générale ne vous déplacez pas.

NE PAS TÉLÉPHONER

Libérer les lignes téléphoniques pour les secours,
que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

NE PAS UTILISER LES VÉHICULES

Laisser les voies de circulation libres pour les secours.



FEUX DE FORÊTS



Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue. En raison de notre situation géographique, la commune de Draguignan est malheureusement touchée par ce risque. En effet, notre forêt est soumise à la sécheresse en été qui contribue à la propagation de l'incendie qu'il soit d'origine naturelle ou dû à l'imprudence de l'homme (cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures).

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- une source de chaleur (flammes, étincelles) : très souvent l'homme est à l'origine des feux par imprudence, mais ils peuvent aussi se produire par accident ou malveillance,
- un apport d'oxygène: le vent active la combustion,
- un combustible (la végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

*Les principaux feux sont ceux
de 1979, 1985
et 1993 sur le Malmont.*

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

AVANT :

- **DÉBROUSSAILLER AUX ABORDS DE VOTRE PROPRIÉTÉ** (arrêté préfectoral)
- **NETTOYER LES GOUTTIÈRES** (feuilles, branches, aiguilles de pin)

RECHERCHER UN ABRI EN FUYANT DOS AU FEU ET FACE AU VENT.

FERMER volets, portes et fenêtres,
OCCULTER les aérations avec des linges humides

OUVRIR LE PORTAIL DU TERRAIN.

FERMER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.

ÉCOUTER LA RADIO.

RENTREZ LES BOUTEILLES DE GAZ À L'INTÉRIEUR.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.
D'une manière générale ne vous déplacez pas.

NE PAS TÉLÉPHONER

Libérer les lignes téléphoniques pour les secours,
que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

NE PAS UTILISER LES VÉHICULES

Laisser les voies de circulation libres pour les secours.



MOUVEMENTS DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau ou de l'homme.

Ces risques peuvent-être classés en plusieurs familles :

- Affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines naturelles,
- Phénomène de gonflement ou de retrait lié au changement d'humidité de sols argileux,
- Glissement de terrain par rupture d'un versant instable,
- Eroulement et chute de blocs,
- Coulées boueuses.

*Les principaux effondrements
sont ceux de juin 1919 et juillet 1983
au quartier de la Clappe.*

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

ÉVACUER LES BÂTIMENTS (sans prendre l'ascenseur).

S'ÉLOIGNER DES ZONES DANGEREUSES.

REJOINDRE UN LIEU DISTANT DES BÂTIMENTS.

CE QU'IL FAUT FAIRE EN CAS D'ÉBOULEMENT DE PIERRES

RENTREZ DANS UN BÂTIMENT EN DUR.

S'ABRITER SOUS UN MEUBLE SOLIDE ET S'ÉLOIGNER DES FENÊTRES.

PRÉVENIR LES SECOURS.

ÉCOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.

D'une manière générale ne pas se déplacer.

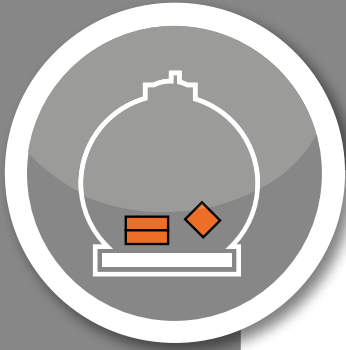
NE PAS ENTRER DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ.

NE PAS RETOURNER SUR SES PAS.

NE PAS TÉLÉPHONER.

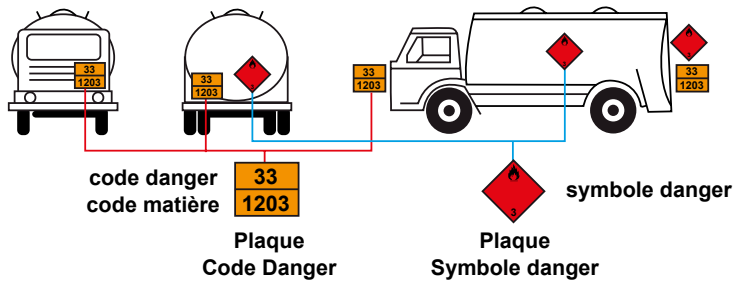


TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.



Si vous êtes témoin d'un accident : appeler les secours et communiquer après identification les codes danger et matière dans la mesure du possible.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

FUIR selon un axe perpendiculaire au vent ou face au vent.

SE METTRE À L'ABRI dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone.

SE LAVER en cas d'irritation et si possible se changer.

FERMER LES ENTRÉES D'AIR (portes, fenêtres, aérations, cheminées) arrêter ventilation et climatisation.

COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.

ÉCOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.

D'une manière générale ne pas se déplacer.

PAS DE FLAMME, NE SURTOUT PAS FUMER.

NE PAS TÉLÉPHONER.



SÉISMES



La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité 3 (risque modéré). La sismicité a été réalisée sur l'analyse historique (à partir des témoignages depuis plus de 100 ans), de la sismicité instrumentale (mesuré par les appareils) et d'identification des faibles activités, permettant de définir l'aléa sismique de la commune, c'est à dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donné.

Le zonage national est :

Zone 1 : sismicité très faible

Zone 2 : sismicité faible

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

Zone 5 : sismicité forte

*Historiquement Draguigan n'a connu
que des secousses telluriques, notamment
celle du 21 avril 1995,
sans dommage constaté sur le territoire*

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

À L'INTERIEUR : se mettre à l'abri sous un meuble, près d'un mur ou d'une colonne porteuse, s'éloigner des fenêtres et ne pas prendre l'ascenseur.

COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.

À L'EXTÉRIEUR : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer.

ÉCOUTER LA RADIO.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE OU À LA CRÈCHE

Les écoles sont munies de plan particulier de mise en sécurité.

D'une manière générale ne pas se déplacer.

NE PAS DESCENDRE DE VOITURE et stationner loin des lignes électriques.

S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES.

NE PAS GÉNÉRER DE FLAMME.

NE PAS TÉLÉPHONER.





SANITAIRE



EAU POTABLE

- Une baisse importante de la quantité d'eau disponible (sécheresse).
- Une dégradation de la qualité de l'eau.

Draguignan a malheureusement connu cet épisode lors de l'inondation du 15 Juin 2010.

Certains quartiers se sont vus priver d'eau et pour d'autres, les installations de traitement ont été hors service.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

RESPECTER LES CONSIGNES D'USAGE DONNÉES PAR LES AUTORITÉS.

RESPECTER LES DATES DE PÉREMPTION en cas de stockage d'eau en bouteilles afin de ne pas s'exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

ÉPIDÉMIES GRAVES

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation de la société.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

RÉDUIRE SESS SORTIES AU STRICT MINIMUM DE FAÇON À NE PAS ÊTRE EXPOSÉ.

ÉVITER LES CONTACTS AVEC LES MALADES.

PORTER UN MASQUE POUR PROTÉGER SON ENTOURAGE

lorsque vous êtes grippé ou vous garantir de ceux qui peuvent l'être.

SE LAVER LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR AVEC DU SAVON.

AUX PREMIERS DOUTES OU SYMPTÔMES, S'ADRESSER À SON MÉDECIN TRAITANT.

Plus d'informations sur le site www.inrs.fr



CANICULE



CANICULE

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...

PASSER PLUSIEURS HEURES DANS UN ENDROIT FRAIS OU CLIMATISÉ.

MAINTENIR SA MAISON À L'ABRI DE LA CHALEUR EN FERMANT SES VOLETS.

PRENDRE ET DONNER DES NOUVELLES À SON ENTOURAGE.

BOIRE ENVIRON 1,5 L D'EAU PAR JOUR.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE...

NE PAS SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES.

NE PAS FAIRE D'EFFORTS PHYSIQUES INTENSES.

NE PAS CONSOMMER D'ALCOOL.



INFOS UTILES

NUMÉROS DE SECOURS :

Les secours	112
Les sapeurs-pompier	18
Le samu	15
La police ou gendarmerie	17
La police municipale	04 94 68 88 52

FRÉQUENCES RADIO :

Métropole	88.3 Mhz
RMC	98.7 Mhz
Europe 1	99.9 Mhz
RTL 2	93.3 Mhz
NRJ	95.2 Mhz
France Inter	100.3 Mhz
France Info	105.8 Mhz
France Bleu Provence	103.5 Mhz

MÉTÉO FRANCE :

Le site : www.meteo.fr

Téléphone état de vigilance : 05 67 22 95 00

www.ville-draguignan.fr

RISQUES MAJEURS ALERTE SMS

*pour être averti
en cas de crise...*

TÉLÉALERTE MUNICIPALE

La Mairie de Draguignan est dotée d'un système d'alerte téléphonique destiné à prévenir plusieurs milliers de personnes en un temps record, afin de prévenir les populations en cas de risques, technologiques ou naturels.

Pour vous inscrire, rien de plus simple :

Par courrier, en précisant
vos coordonnées téléphonique
à la Mairie de Draguignan :

**Monsieur le Maire
Mairie de Draguignan
28 rue Georges Cisson
83300 Draguignan**

Par le formulaire électronique
à valider sur le portail internet :

www.ville-draguignan.fr

Une fois votre inscription enregistrée,
un accusé de réception de confirmation
est envoyé sur votre messagerie électronique.



Ville de Draguignan